



Conseil économique, social  
et environnemental régional

**AVIS N° 2014-03**

**du 12 juin 2014**

**SUR SAISINE DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE  
RELATIF AU COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2013**

**présenté au nom de la commission des Finances et du Plan**

**par M. Michel GIORDANO**

**CERTIFIE CONFORME  
LE PRESIDENT**

**Jean-Louis GIRODOT**

## **LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

### **VU**

- la Constitution, notamment son article 72-2 ;
- la loi organique n°2004-758 du 29 juillet 2004 prise en application de l'article 72-2 de la Constitution relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales ;
- le Code général des collectivités territoriales ;
- la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- le rapport n° CR 10-13 du 25 avril 2013 de l'Exécutif régional sur la responsabilité sociétale et les premières préconisations de modernisation de l'action régionale ;
- le rapport n° CR 114-12 de l'Exécutif régional sur les orientations budgétaires pour 2013 de la Région Ile-de-France ;
- le rapport n° CR 118-12 de l'Exécutif régional sur le projet de budget pour 2013 de la Région Ile-de-France ;
- l'avis n°2012-14 du 13 décembre 2012 du Ceser relatif au projet de budget 2013 de la Région Ile-de-France ;
- le rapport n° CR 101-13 du 21 novembre 2013 de l'Exécutif régional sur diverses dispositions d'ordre budgétaire et financier pour 2013 ;
- le rapport n° CR 41-14 de l'Exécutif régional, relatif au compte administratif de la Région Ile-de-France pour 2013 ;
- la lettre du Président du Conseil régional, en date du 30 mai 2014, saisissant le Ceser d'une demande d'avis sur ce compte administratif pour 2013, qui sera soumis à l'approbation du Conseil régional, lors de sa séance du 19 juin 2014 ;

### **ENTENDU**

- l'exposé de M. Michel GIORDANO, rapporteur permanent du Ceser pour le budget, au nom de la commission des Finances et du plan du Ceser ;

## CONSIDERANT

### SUR LE CONTENU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

- que le taux d'exécution des dépenses est particulièrement élevé (99,6% des crédits inscrits au budget après décision modificative (rapport sur diverses dispositions d'ordre budgétaire et financier de novembre 2013) contre 96% en 2012 et que la réalisation des recettes permanentes est proche de la prévision avec un taux de réalisation de 99,9% du budget après décision modificative ;
- que le compte administratif, expression du réalisé par rapport au budgété, et donc du possible par rapport au souhaité, traduit en matière de dépenses, dans le cadre de l'équilibre annuel obligatoire :
  - en fonctionnement : les charges, en montants de crédits de paiement, que la collectivité régionale assume, de façon permanente, pour la gestion des activités inhérentes aux missions qu'elle exerce,
  - en investissement : les conséquences, en montants de crédits de paiement, des décisions d'investissement adoptées, sous forme d'autorisations de programme, au cours des années antérieures, par la collectivité régionale ;
- que le compte administratif pour 2013, présenté par l'Exécutif régional, affiche des dépenses réelles de 4 770,81 M€, incluant le poste "charge de la dette et autres mouvements financiers" de 549,83 M€ (soit 319,82 M€ de principal et 230,01 M€ d'intérêts et de divers mouvements financiers, dont la provision CVAE de 89 M€), pour des recettes réelles d'un montant global de 4 772,39 M€, incluant un montant d'emprunt de 705,82 M€ ;
- que les principales données quantitatives de l'exercice 2013 sont rassemblées dans les tableaux présentés en page 9 et 10 du tome 1 du rapport n°CR 41-14, tels qu'annexés au présent avis ;
- que l'examen de ces données et des commentaires fournis par l'Exécutif régional dans son rapport conduit à procéder aux principaux constats présentés ci-dessous (*les montants sont arrondis au million € le plus proche*) :

### SUR LES RECETTES DITES « PERMANENTES »

- que les recettes permanentes s'élèvent en 2013 à 4 066 M€, en augmentation de 2,6% par rapport au compte administratif 2012 (3 963 M€) et sont inférieures de 0,10% (4,41 M€) à celles votées (4 070 M€) ;
- que ces variations s'analysent, pour l'essentiel, comme suit :
  - des produits de fiscalité régionale directe (CVAE et IFR), d'un montant global de 798 M€, en hausse de 15,7% par rapport au CA 2012, après prélèvement à la source, au titre du FNGIR<sup>1</sup> et de la nouvelle péréquation CVAE,
  - une évolution contrastée parmi les autres recettes fiscales (d'un montant global de 1778 M€, soit + 0,1% par rapport à 2012) avec, principalement, une diminution

---

<sup>1</sup> FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources : en l'absence de ce fonds de péréquation avec les autres Régions françaises auquel elle est seule à contribuer, à hauteur de 675 M€, la Région Ile-de-France aurait reçu 1,363 M€ de CVAE en 2013, au lieu de 688 M€

du produit sur les cartes grises (- 6,7% sur 2012) et un produit de la redevance sur les créations de bureaux en forte progression (+ 11,5 % sur 2012, les autres recettes restant stables,

- des reversements de TICPE d'un montant global de 990 M€, supérieurs de 4 M€ aux prévisions budgétaires, compte-tenu d'une plus-value significative de 7 M€, au titre de la compensation des transferts de compétences et d'une moins-value de 3 M€ sur les deux modulations,
- des dotations de l'Etat d'un montant global de 1 171 M€, quasi stables par rapport à 2012 (- 4 M€, liés en particulier au FNDMA<sup>2</sup>),
- des "recettes diverses" d'un montant global de 317 M€, stable par rapport au réalisé de 2012, mais avec trois particularités :
  - => une diminution des recettes liées aux amendes de police (- 6,2 M€), tant du fait de la baisse du produit réellement encaissé que du prélèvement exceptionnel retenu à la source pour financer le fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant contractés des emprunts structurés (dits "toxiques"),
  - => un versement FSE de 12 M€ alors que les versements en 2012 avaient été bloqués, la Région n'ayant alors perçu aucun financement FSE,
  - => des recettes, qualifiées d'exceptionnelles et non récurrentes, d'un montant de 56 M€, en progression de 13 M€ par rapport à 2012 ;

#### **SUR LES DEPENSES DE L'EXERCICE (CREDITS DE PAIEMENT)**

- que les dépenses réelles sont supérieures de 164 M€ (+ 3,55 % par rapport au CA 2012), et tiennent compte de la dotation aux provisions de 89 M€, correspondant à la recette supplémentaire de CVAE à reverser en 2014, au titre du futur prélèvement de la péréquation CVAE ;
- que les dépenses liées à l'institution régionale (hors agents des lycées), soit 200 M€ dont 20 M€ en équipement, progressent de 3,2% du CA 2012 au CA 2013 mais leur poids rapporté à l'ensemble des dépenses demeure stable (4,2%) ;
- que les dépenses de fonctionnement (hors institution régionale), d'un montant global de 2 365 M€, représentent 49,6% des crédits consommés et augmentent en valeur de + 1,1% entre 2012 et 2013 ;
- que les dépenses d'investissement (hors institution régionale), d'un montant global de 1 656 M€, représentent 34,7% des crédits consommées (+ 2,4% entre 2012 et 2013) ;
- que le poids du service de la dette (intérêts et capital) et des autres mouvements financiers s'établit à 549,83 M€, ce total intégrant la provision de 89 M€, correspondant à la recette supplémentaire de CVAE perçue en 2013,
- que, hors provision, ce montant aurait été de 460,83 M€, soit une augmentation de 1,2% seulement par rapport au montant de 2012, soit 455,43 M€ ;

---

<sup>2</sup> FNDA : Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage

### **Les dépenses réelles de fonctionnement**

- que les 33,70 M€ d'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à celles de 2012 (hors charge des intérêts de la dette) constituent, comme le relève l'Exécutif, « le plus haut niveau de réalisation en valeur depuis 2004 » soit + 1,3%, correspondant à un taux de réalisation du BP de 99% ;
- que les variations observées les plus importantes concernent :
  - le secteur du personnel et des ressources humaines (y compris les agents des lycées), avec une augmentation de + 3,3% par rapport à 2012, après une progression de + 3,9% en 2011 (impact de l'augmentation des cotisations et des réformes statutaires),
  - le secteur transports et mobilités (+ 18,39 M€, soit 2,5% par rapport à 2012), du fait de l'augmentation de la contribution au STIF et du dispositif de tarification sociale dans les transports franciliens,
  - la culture (+ 2,52 M€ soit 4,3% par rapport à 2012), dont le taux affiché de consommation peut donner une lecture trompeuse en raison d'un changement de méthode de financement et du rattachement en recettes et en dépenses de la contribution du CNC au fonds d'aide régional à la création et à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles ;
  - le tourisme, qui subit une baisse importante de 21% par rapport à 2012, soit 5,57 M€ ;

### **Les dépenses réelles d'investissement**

- qu'après une baisse de 73 M€ des dépenses d'investissement (hors charge de la dette) en 2012, on observe une augmentation de 36 M€, concentrée sur cinq secteurs :
  - l'aménagement des lycées (+ 39 M€, soit + 11,8% par rapport à 2012), du fait de la réalisation d'opérations complémentaires de construction ou de rénovation,
  - le secteur des transports (évolution globale de + 27 M€, soit + 4,4% par rapport à 2012), notamment pour permettre de financer la ligne 7 du tramway,
  - la politique de la Ville, avec une progression de 8,46 M€, soit + 16,5% par rapport à 2012, liée à l'arrivée à terme en 2015 du programme nationale de rénovation urbaine,
  - la culture a bénéficié d'une augmentation de 9,58 M€, soit + 47,5% par rapport à 2012, en raison du soutien à la construction de la Philharmonie de Paris,
  - le secteur de l'aménagement, (+ 4,51 M€, soit + 5,7% par rapport à 2012), a bénéficié d'abondements supplémentaires afin de faire face aux projets subventionnés au titre du Grand Projet 3 du CPER pour 2007-2013 ;
- qu'en sens inverse, certains domaines ont connu des réductions de leurs crédits de paiement :
  - le secteur environnement, agriculture, énergie (- 13,86 M€, soit une diminution de 16,4% par rapport à 2012), liée à des reports d'interventions en investissement de la Région (augmentation de capital de la SEM Energies POSIT'IF et

approbation en 2014 du Plan régional de méthanisation) et à une baisse de demandes de subventions dans le domaine des énergies renouvelables,

- le logement, (- 17,18 M€, soit une réduction de - 11,1% par rapport à 2012), du fait de la baisse des demandes de financement, au cours de ces dernières années, de la part des opérateurs, principalement en matière de construction de logements locatifs sociaux ;

### **Les dépenses à caractère financier**

- que les dépenses à caractère financier sont celles qui résultent du service de la dette en capital et en intérêts, des frais et mouvements financiers ;
- qu'elles se sont élevées en 2013 à 550 M€ et représentent ainsi 11,52% (contre 9,9% en 2012) de la totalité des dépenses réelles, soit désormais la quatrième plus importante composante des dépenses de la collectivité régionale, après transports et mobilités (1 398 M€), enseignement (950 M€), et formation professionnelle et apprentissage (658 M€) ;
- que ces dépenses à caractère financier se décomposent de la façon suivante, soit :
  - au titre des charges de fonctionnement (intérêts de la dette et frais financiers) : 230 M€ contre 155 M€ en 2012 (+ 48,4%), ce qui inclut une provision de 89 M€ correspondant à la recette supplémentaire de CVAE non prévue au BP 2013, mais qui impactera l'exercice 2014,
  - au titre des charges d'investissement (remboursement du capital de la dette et divers frais financiers) : 320 M€ contre 300 M€ en 2012 (+ 6,5%) ;

### **L'évolution comparée des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement**

- que le tableau ci-dessous permet de constater l'évolution de la part de l'investissement (passée de 58% en 2004 à 41,8% en 2013), du fait de l'augmentation inversement proportionnelle des dépenses de fonctionnement (de 41,1% en 2004 à 58,2% en 2013), en partie liée à l'application de l'acte II de la décentralisation (loi du 13 août 2004) ;

Dépenses en M€	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Investissement</b>	1647	1696,1	1702,2	1727,5	1865	1982,6	1876,9	1995,3	1940	1995
<i>Evolution</i>	100	103	103,4	104,9	113,2	120,4	114	121	118	121
<i>% du total</i>	58,9%	54,7%	48,8%	44,5%	44,3%	44,6%	42,3%	43,7%	42,1%	41,8%
<b>Fonctionnement</b>	1154,2	1403,6	1786,5	2156,8	2344,2	2464,8	2564,8 <sup>3</sup>	2572,3	2667	2776
<i>Evolution</i>	100	121,6	154,8	186,9	203,1	213,5	222,2	222,9	231,1	241
<i>% du total</i>	41,1%	45,3%	51,2%	55,5%	55,5%	55,4%	57,7%	56,3%	57,9%	58,2%
<b>TOTAL (M€)</b>	2801,2	3099,7	3488,7	3884,2	4209,2	4447,4	4441,7	4567,6	4607	4771
<i>Evolution</i>	100	110,6	124,5	138,7	150,3	158,8	158,6	163,1	164,5	170,3

<sup>3</sup> Dont 80 M€ de provision de lissage de la charge des intérêts de la dette

## **SUR LE RECOURS A L'EMPRUNT**

- que le montant de l'emprunt auquel l'Exécutif doit avoir recours, pour assurer l'équilibre obligatoire du budget puis des comptes annuels, est égal à la différence entre, d'une part, les dépenses projetées ou constatées et, d'autre part, les recettes permanentes escomptées ou effectivement reçues ;
- qu'en la matière, l'année 2013 aura été marquée par une réduction de l'emprunt effectivement réalisé (705,8 M€) par rapport à l'enveloppe budgétée (750,8 M€) soit - 45 M€ ;
- que l'emprunt représente 42% du montant des dépenses d'investissement, le taux d'autofinancement demeurant ainsi supérieur à 50% en 2013 ;
- que la stratégie de la gestion de la dette est prudente, visant à optimiser les charges d'intérêt payés, l'année 2013 s'étant déroulée dans un contexte plus serein de retour à la confiance sur les marchés financiers et permettant de mobiliser l'emprunt en fonction des besoins et des opportunités sur les marchés ; la ligne revolving, mise en place en 2007, ayant été utilisée dans une logique de situation de trésorerie proche de zéro ;

## **SUR LES DEPENSES "LIEES" A L'ACTE II DE LA DECENTRALISATION**

- que le rapport de l'Exécutif sur le compte administratif 2013, comme ceux des années précédentes, développe un certain nombre d'informations sur le niveau des dépenses considérées comme liées à la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative aux transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation ;
- que, pour 2013, l'Exécutif évalue ces dépenses liées à la décentralisation à 1 185 M€, soit 25% du total des dépenses (4 771 M€) ;
- que la charge nette non compensée des dépenses liées à la décentralisation s'accroît d'année en année (317 M€ en 2013 contre 294 M€ en 2012 et 256 M€ en 2011), le cumul de cette charge nette non compensée, de 2006 à 2013, atteignant 1 707 M€ fin 2013 ;
- que l'Exécutif régional indique également que la croissance de ces dépenses, liées à la décentralisation, *« résulte pour l'essentiel d'une politique volontariste, assumée et revendiquée par la Région, sur ces différents domaines de compétence. Parmi ces mesures qui ne font pas l'objet de compensation de l'Etat, il est notamment possible de citer le développement de l'offre nouvelle en matière de transports en commun, les mesures en faveur des agents techniques titulaires des lycées ou encore la décision d'aligner les bourses des formations sanitaires et sociales sur celles de l'enseignement supérieur. »* ;
- qu'en 2013 (voir le tableau en p. 49 du tome 1 du rapport de l'Exécutif), les principales de ces dépenses sont celles :
  - de la contribution au STIF pour 616 M€, en hausse de 11,4 M€ (+ 1,9%),
  - des formations sanitaires et sociales pour 171 M€, en hausse de 3 M€ par rapport à 2012 (+ 2%),
  - des charges afférentes à l'emploi des agents techniques des lycées pour 336 M€, en hausse de 5 M€ (+ 1,5%) ;

## **SUR L'EVOLUTION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITE REGIONALE**

- que ces engagements financiers ont deux sources principales :
  - les volumes annuels de dépenses futures, découlant des programmes d'investissement autorisés chaque année par le vote des Autorisations de programme (AP) et, à un largement moindre degré, par le vote des Autorisations d'engagement (AE) en matière de fonctionnement,
  - l'encours de la dette dont découlent, chaque année, les dépenses à caractère financier (remboursement du capital, intérêts et frais financiers afférents).
- que l'examen de la situation de ces engagements financiers, au terme de l'année 2013, conduit aux principaux constats suivants :

### ***Les engagements pluriannuels en matière d'investissement (AP)***

- que le montant total des restes à mandater sur AP "affectées" au 31 décembre 2013 (*ayant reçu, après leur vote au budget, l'aval du Conseil régional*) est de 6 101 M€ fin 2013, contre 6 588 M€ fin 2009 ;
- que le montant total des restes à mandater sur AP "engagées" au 31 décembre 2013 (*faisant l'objet, après leur affectation, d'un engagement financier juridiquement acté*) et non encore mandatées (*n'ayant pas encore généré de paiement*), s'élevait à 5 740 M€ fin 2013, contre 6 055 M€ fin 2009 ;
- que, de ce fait, les montants minimaux de dépenses d'investissement que la Région devra assumer au cours des années 2014 et suivantes (du seul fait des décisions antérieures) s'élèvent, fin 2013, à 6 101 M€ en AP affectées et à 5 740 M€ en AP engagées ;
- que les tableaux des p. 349 et 350 du tome 2 du rapport de l'Exécutif apportent d'utiles informations sur le niveau des engagements par secteurs d'intervention de la Région ;

### ***Les engagements de la Région liés aux CPER et aux CPRD***

- que les engagements financiers concernent également le Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 et le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, tout comme les CPRD, contrats particuliers conclus entre la collectivité régionale et les Départements d'Ile-de-France, pour des opérations d'investissement d'intérêt départemental entrant dans le cadre des politiques régionales ;
- qu'en ce qui concerne le Contrat de Plan 2000-2006, l'engagement initial de la Région s'élevait à 4 668 M€, dont 98,2 % avaient été affectés à fin 2011, soit 4 587 M€, aucune nouvelle affectation n'étant intervenue en 2012 et en 2013 ;

- que le total cumulé des crédits de paiement a atteint 4 185 M€ à fin 2013 pour ce CPER 2000-2006, soit 90% des engagements contractuels de la Région, contre 88% en 2012 ;
- que, pour le Contrat de Projets 2007-2013, l'engagement de financement de la Région est de 3 451M€ (soit 62,5% de ce CPER), auquel il faut ajouter la participation au CPER interrégional "Plan Seine" (soit 34 M€), 3 698 M€ ayant été affectés à fin 2013 (106%, notamment lié à un taux de réalisation du "Grand Projet 5", consacré aux transports, très supérieur à l'engagement régional initial, en lien avec la convention particulière du 23 juin 2011) ;
- que les Contrats Particuliers de la Région avec les départements franciliens (CPRD) comportent un engagement pluriannuel global de l'ordre d'un milliard d'euros pour la Région ;

### ***L'évolution de l'encours de dette et des engagements correspondants***

- que l'encours de la dette s'établit comme suit, depuis 2004, (en M€ au 31 décembre) :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Dette courante :</b>	1 885	2 052	2 195	2 400	2 754	3 127	3 507	3972	4332	4731
<b>METP</b>	93	56	37	19	11	2	0,4	0	0	0
<b>TOTAL</b>	1 978	2 108	2 232	2 419	2 765	3 129	3 507	3972	4332	4731
<b>Variation base 100 en 2004</b>	100	106,6	112,8	122,3	139,8	158,2	177,3	200,8	219	239

- que l'augmentation de l'encours entre 2013 et 2012 est de 9,2 % ;
- que les informations, disponibles dans le graphique de la p.70 du rapport de l'Exécutif, permettent de donner la projection de la charge de remboursement du capital de la dette pour les prochaines années ;
- que la structure de la dette en 2013 est de 63,5% à taux fixe et 36,5% à taux variable, contre respectivement 74,4% et 25,6% en 2012 (hors encours mobilisé sur la ligne revolving), cette évolution de plus de 10 points étant justifiée par une meilleure visibilité sur les évolutions des marchés financiers ;
- que le taux moyen d'intérêt, payé par la Région en 2013, sur son encours de dette, a été de 2,46%, moins élevé qu'en 2012 (2,71%), du fait de l'évolution de la répartition entre taux fixe et taux variable ;
- que le rapport de l'Exécutif souligne les appréciations positives sur la qualité de la gestion financière de la Région, émises à nouveau en 2013 par les agences de notation (Standard & Poor's, Fitch) ;

### **L'évolution de la capacité d'autofinancement de la Région Ile-de-France**

- que le tableau de la p.75 du tome 1 (ci-joint en annexe) manifeste les évolutions de la capacité d'autofinancement de la Région depuis 2004 ;

<b>Extrait du tableau de la p.73 du tome 1</b>	<b>2004</b>	<b>2013</b>
Recettes de fonctionnement	2114	3529
Epargne brute	960	753
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>45,3%</b>	<b>21,3%</b>
Amortissement de la dette	165	307
Epargne nette	795	446
<b>Taux d'épargne nette</b>	<b>37,6%</b>	<b>12,6%</b>
Autofinancement	1099	971
Dépenses d'investissement	1470	1675
<b>Taux d'autofinancement</b>	<b>74,8%</b>	<b>58%</b>

- que la progression de l'amortissement du capital de la dette réduit la part de l'épargne nette consacrée aux dépenses d'investissement, en valeur absolue ;
- qu'en valeur relative, la part de l'épargne brute affectée aux autres dépenses d'investissement, autres que la dette, passe de 83% en 2004 à 59% en 2013 ;
- que, si l'Exécutif régional considère cette part comme élevée, il estime néanmoins que les équilibres financiers restent préservés et cohérents avec les objectifs qu'il s'est fixé d'un taux d'épargne maintenu autour de 20% et d'un taux d'autofinancement supérieur à 50% ;
- que, si la hausse du recours à l'emprunt a permis de maintenir la capacité d'intervention de la Région, l'évolution de la capacité de désendettement s'est fortement et rapidement détériorée, passant de 2,2 années en 2004 à 6,3 années en 2013 ;
- que, si le taux d'épargne brute a diminué de plus de 7 points entre 2004 et 2012, pour l'ensemble des régions métropolitaines hors Ile-de-France, force est de constater, d'après les éléments présentés dans le tableau de la p. 77 du tome 1 du CA 2013, que le taux d'épargne brute de la Région Ile-de-France s'est dégradé, pendant la même période, de 24 points ;

### **CONSIDERANT PAR AILLEURS**

- que la plus grande incertitude règne actuellement sur le contenu et les délais de mise en œuvre du processus législatif, en cours au Parlement, tendant à réaliser un acte III de la décentralisation et susceptible de modifier tant les attributions de compétences des collectivités territoriales que les modalités de leur gouvernance ;
- que le traitement de la question du financement des collectivités territoriales est actuellement en plein débat, du fait des projets de réforme territoriale en cours, ce qui ne permet pas de savoir si la Région Ile-de-France pourra ou non retrouver une forme d'autonomie fiscale et à quel degré, ainsi que des ressources, jugées plus "dynamiques", comme le souhaite l'Exécutif régional ;

## **EMET L'AVIS SUIVANT**

### **ARTICLE 1**

Le Ceser prend acte du compte administratif de la Région Ile-de-France pour 2013.

### **ARTICLE 2**

Le Ceser salue à nouveau la qualité et la prudence de la gestion financière au sein des services de la Région et la politique de diversification des sources de financement.

De ce fait, le Ceser relève le bon emploi de la ligne de crédit revolving ainsi que la politique maîtrisée de taux variable, qui ont déjà permis de limiter les charges financières, le taux moyen sur l'encours de dette régionale s'est élevé à 2,46% en 2013, contre 2,71% en 2012, en constatant qu'il aurait pu être de 3,2% si tous les emprunts avaient été souscrits dès l'origine à taux fixe.

Il note, avec satisfaction, les appréciations positives portées sur la qualité de la gestion financière par les agences de notation ainsi que celle de l'agence Vigeo sur les performances extra financières.

### **ARTICLE 3**

Le Ceser a bien noté la difficulté de maîtrise de la recette liée à la CVAE, dont le dispositif est en cours de stabilisation, tant pour l'Etat dont les fichiers fiscaux ne fournissent qu'une information très partielle sur la recette perçue que pour les entreprises dont les déclarations ont connu une progression qui semble déconnectée de la réalité économique.

Le Ceser observe, comme le précise le rapport de l'Exécutif, une très forte concentration de la CVAE ainsi perçue par la Région Ile-de-France, tant en termes géographiques, de secteurs d'activité et de taille d'entreprises, rendant la recette régionale extrêmement dépendante de la situation des secteurs prédominants.

L'évolution marquée connue en 2013 serait, selon le rapport de l'Exécutif, liée davantage à des régularisations au titre des années antérieures qu'à une augmentation de la valeur ajoutée brute produite.

Cette situation a conduit à constituer une provision liée à un réajustement de compensation de 89 M€. Si la règle comptable a été respectée, le Ceser doit souligner, qu'en majorant d'une part les recettes de fonctionnement et d'autre part le poste de dépenses lié aux charges de la dette et aux divers mouvements financiers, l'analyse financière risque d'en être troublée.

#### **ARTICLE 4**

Le Ceser constate que la seule recette en provenance de l'Union européenne, telle que manifestée pour 2013, concerne le Fonds Social Européen (FSE). Cela ne prend pas en considération les cofinancements européens perçus au titre de programmes d'action communautaire dans lesquels la Région est partie prenante, via des projets qu'elle met en œuvre, directement ou indirectement.

De ce fait, le Ceser appelle le Conseil régional à une meilleure lisibilité pour l'ensemble des financements européens dont la Région bénéficie, au moment de sa prise de responsabilité en matière de gestion des fonds européens.

#### **ARTICLE 5**

Face à des recettes permanentes contraintes et moins dynamiques que les dépenses réelles, l'épargne brute diminue. Le Ceser doit, de ce fait, constater que, l'encours de la dette augmentant, il s'en suit un effet de ciseaux qui se traduit par une dégradation progressive de la capacité de désendettement qui est passée de 2,2 années en 2004 à 6,3 années en 2013.

#### **ARTICLE 6**

Le Ceser a également pris bonne note de la volonté de l'Exécutif régional de maintenir la capacité d'intervention de la Région. Cependant, il appelle l'Exécutif à la plus grande vigilance concernant la dégradation du taux d'épargne nette, passé de 37,6% à 12,6% entre 2004 et 2013, du taux d'autofinancement, passé de 74,8% à 58% de 2004 à 2013, qui tend à limiter la capacité d'investissement.

\* \* \* \* \*

### LES GRANDES MASSES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

( dépenses et recettes réelles en millions d'euros )

LES RECETTES REELLES	CA 2012	BP 2013	Budget adopté (BP+BS)	Exécution 2013	Ecart CA 2013/ CA 2012 (en M€)	Ecart CA 2013/ CA 2012 (en %)
<b>LES RECETTES PERMANENTES</b>	3 962,50	3 979,10	4 070,10	4 065,69	103,19	2,6%
LA FISCALITE DIRECTE (1)	894,74	713,63	796,63	800,29	105,55	15,2%
LES AUTRES RECETTES FISCALES (dont TICPE) (2)	1 776,11	1 779,32	1 779,32	1 777,80	1,88	0,1%
LES DOTATIONS	1 174,90	1 187,25	1 187,25	1 170,99	-3,91	-0,3%
LES AUTRES RECETTES (3)	318,75	318,90	324,90	316,62	-0,13	0,0%
<b>L'EMPRUNT</b>	645,00	750,83	750,83	705,82	80,82	9,4%
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE (a)</b>	<b>4 607,50</b>	<b>4 729,93</b>	<b>4 820,93</b>	<b>4 771,51</b>	<b>164,01</b>	<b>3,6%</b>
Excédent N-1 reporté	0,47	0,00	0,88	0,88	-	-
<b>TOTAL DES RECETTES y compris incidence ICNE et report excédent (b)</b>	<b>4 607,97</b>	<b>4 729,93</b>	<b>4 821,82</b>	<b>4 772,39</b>	<b>164,42</b>	<b>3,6%</b>

LES DEPENSES REELLES EN CREDITS DE PAIEMENT	CA 2012	BP 2013	Budget adopté (BP+BS)	Exécution 2013	Ecart CA 2013/ CA 2012 (en M€)	Ecart CA 2013/ CA 2012 (en %)
<b>FONCTIONNEMENT</b>	2 867,07	2 776,84	2 820,90	2 775,77	108,89	4,1%
FONCTIONNEMENT HORS DETTE	2 512,07	2 571,87	2 588,93	2 545,76	33,70	1,3%
DONT FONCTIONNEMENT SECTORIEL	2 340,19	2 393,07	2 383,64	2 365,29	25,03	1,1%
DONT FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION REGIONALE	171,87	178,80	183,29	180,53	8,66	5,0%
CHARGE DE LA DETTE ET AUTRES MOUVEMENTS FINANCIERS (4)	155,01	204,97	253,97	230,01	75,01	48,4%
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 940,02	1 953,09	2 000,92	1 995,04	55,03	2,8%
EQUIPEMENT HORS DETTE	1 639,80	1 631,09	1 678,92	1 675,23	35,82	2,2%
DONT EQUIPEMENT SECTORIEL	1 617,58	1 608,44	1 656,27	1 655,66	38,08	2,4%
DONT EQUIPEMENT DE L'INSTITUTION REGIONALE	22,02	22,65	22,65	19,57	-2,45	-11,1%
CHARGE DE LA DETTE ET AUTRES MOUVEMENTS FINANCIERS (5)	300,42	322,00	322,00	319,82	19,39	6,5%
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE (c)</b>	<b>4 607,09</b>	<b>4 729,93</b>	<b>4 821,82</b>	<b>4 770,61</b>	<b>163,71</b>	<b>3,6%</b>

Solde des opérations réelles de l'exercice (a-c)	0,41	0,70
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice (b-c)	0,88	1,58

	CA 2012	BP 2013	Budget adopté (BP+BS)	Exécution 2013	Ecart CA 2013/ CA 2012 (en M€)	Ecart CA 2013/ CA 2012 (en %)
<b>LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	1 636,97	2 247,22	2 247,22	1 678,83	41,86	2,6%
<b>LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	2 175,85	2 286,58	2 286,56	2 234,74	56,89	2,7%

(1) - IFR et CVAE nette de FNGIR et de péréquation CVAE

(2) - Taxe sur les cartes grises, TRADE, Redevance pour création de bureaux, Taxes d'urbanisme, Taxe sur les bureaux, Contribution au développement de l'apprentissage et TICPE

(3) - y compris flux de SWAP et ICNE

(4) - Hors prélèvement péréquation CVAE et FNGIR

(5) - hors mouvements sur les lignes de crédit à long terme à encours variable (opérations de trésorerie et de refinancement)

**EQUILIBRE FINANCIER DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

	Rappel CA 2011	Rappel CA 2012	BP 2013	BP+BS 2013	CA 2013	ECART REALISATION 2013 /PREVISION		EVOLUTION
	(ME)	(ME)	(ME)	(ME)	(ME)	ECART /BP ME	ECART /BP %	CA13/CA12 %
<b>FONCTIONNEMENT</b>								
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>3 403,844</b>	<b>3 415,481</b>	<b>3 423,679</b>	<b>3 515,552</b>	<b>3 525,527</b>	<b>104,848</b>	<b>3,1%</b>	<b>12,965</b>
Fiscalité	2 244,372	2 257,205	2 268,653	2 353,653	2 348,206	79,553	3,5%	-5,447
Dotations	1 074,650	1 078,813	1 071,160	1 071,160	1 073,949	2,789	0,3%	2,789
Autres (yc ICNE)	83,849	78,989	83,866	89,866	105,489	21,623	25,8%	15,623
Excédent cumulé des exercices antérieurs reporté	0,973	0,474	0,000	0,883	0,883	0,883		0,000
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 572,305</b>	<b>2 667,073</b>	<b>2 776,840</b>	<b>2 820,902</b>	<b>2 775,766</b>	<b>-1,074</b>	<b>0,0%</b>	<b>-45,136</b>
Dépenses d'intervention sectorielles et dépenses de l'institution	2 428,740	2 512,067	2 571,869	2 568,931	2 545,754	-26,115	-1,0%	-21,177
Charges de la dette (yc ICNE) et divers mouvements financiers	143,565	155,006	204,971	253,971	230,012	26,041	12,2%	-23,959
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>831,539</b>	<b>748,418</b>	<b>646,839</b>	<b>694,660</b>	<b>752,761</b>	<b>105,922</b>	<b>16,4%</b>	<b>58,101</b>
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE</b>	<b>24,4%</b>	<b>21,9%</b>	<b>18,9%</b>	<b>19,8%</b>	<b>21,3%</b>			
<b>EPARGNE NETTE (APRES AMORTISSEMENT DE LA DETTE) (2)</b>	<b>563,839</b>	<b>463,425</b>	<b>339,839</b>	<b>387,660</b>	<b>445,925</b>	<b>106,086</b>	<b>31,2%</b>	<b>58,265</b>
<b>TAUX D'EPARGNE NETTE</b>	<b>16,6%</b>	<b>13,6%</b>	<b>9,9%</b>	<b>11,0%</b>	<b>12,6%</b>			<b>-3,8%</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>								
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>431,338</b>	<b>547,482</b>	<b>555,424</b>	<b>555,424</b>	<b>538,050</b>	<b>-17,374</b>	<b>-3,1%</b>	<b>-17,374</b>
Fiscalité	70,920	213,643	224,267	224,267	228,675	6,578	2,5%	5,578
Dotations	86,089	96,089	96,089	86,089	97,039	0,950	1,0%	0,950
FCTVA	119,585	106,237	100,712	100,712	93,825	-6,887	-6,8%	-6,887
Autres	144,744	132,513	134,328	134,328	117,311	-17,015	-12,7%	-17,015
<b>RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT APRES RESTITUTIONS DE TAXES</b>	<b>416,675</b>	<b>532,051</b>	<b>540,424</b>	<b>540,424</b>	<b>525,069</b>	<b>-15,355</b>	<b>-2,8%</b>	<b>-15,355</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>980,314</b>	<b>995,476</b>	<b>880,263</b>	<b>928,083</b>	<b>970,994</b>	<b>90,731</b>	<b>10,3%</b>	<b>42,911</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Dépenses d'intervention et dépenses de l'institution)</b>	<b>1 712,635</b>	<b>1 639,594</b>	<b>1 631,094</b>	<b>1 675,914</b>	<b>1 675,227</b>	<b>44,133</b>	<b>2,7%</b>	<b>-3,687</b>
<b>TAUX D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>57,2%</b>	<b>60,7%</b>	<b>54,0%</b>	<b>55,3%</b>	<b>58,0%</b>			
<b>EMPRUNT (3)</b>	<b>732,798</b>	<b>645,000</b>	<b>750,831</b>	<b>750,831</b>	<b>705,816</b>	<b>-45,015</b>	<b>-6,0%</b>	<b>-45,015</b>
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12N</b>	<b>3 971,6</b>	<b>4 331,6</b>	<b>4 810,4</b>	<b>4 810,4</b>	<b>4 730,6</b>			
<b>CAPACITE DE DESEINDETTLEMENT (années)</b>	<b>4,8</b>	<b>5,8</b>	<b>7,4</b>	<b>6,9</b>	<b>6,3</b>			

(1) Recettes nettes du prélèvement FNIGR.

(2) Les montants sont exprimés en millions d'euros.

## Formation de l'autofinancement de la Région Ile-de-France (2004-2013)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes de fonctionnement de l'exercice	2 114,0	2 454,8	2 893,3	3 160,6	3 284,8	3 364,8	3 379,4	3 403,9	3 416,6	3 628,6
- dont excédent n-1 reporté	56,9	30,3	3,1	2,1	0,7	0,9	0,2	1,0	0,5	0,9
Dépenses de fonctionnement	1 154,2	1 403,6	1 786,6	2 166,8	2 344,2	2 464,7	2 564,8	2 572,3	2 667,1	2 776,8
Épargne brute de l'exercice	959,8	1 051,2	1 106,8	993,8	940,4	900,1	814,6	831,6	748,4	752,8
Taux d'épargne brute	45,4%	42,8%	38,3%	31,5%	28,6%	26,8%	24,1%	24,4%	21,9%	21,3%
Amortissement de la dette	164,9	166,7	167,7	173,2	185,6	202,5	245,1	268,0	285,0	306,8
Épargne nette	794,9	884,5	939,1	820,6	754,8	697,7	569,5	563,6	463,4	446,0
Taux d'épargne nette	37,6%	36,0%	23,5%	26,0%	23,0%	20,7%	16,9%	16,6%	13,6%	12,6%
Recettes d'investissement (nettes des restitutions de taxes)	304,0	307,6	281,9	362,1	374,9	474,0	431,7	416,7	632,1	526,1
Autofinancement	1 098,9	1 192,0	1 221,0	1 172,7	1 129,7	1 171,7	1 001,2	980,3	996,5	971,0
Dépenses d'investissement (hors dette)	1 469,6	1 520,8	1 529,2	1 546,7	1 668,3	1 747,2	1 624,7	1 712,6	1 639,6	1 676,2
Taux d'autofinancement	74,8%	78,4%	79,8%	75,8%	67,7%	67,0%	61,6%	57,2%	60,7%	58,0%

**NB : les données 2009 sont comprises yc FCTVA plan de relance.**